CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES SOLOS
spectacle « Édition 2022-2023»

L'année de référence pour l'obtention des solos est du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les performances donnant droit à un solo au spectacle doivent avoir été exécutées en tant que représentant du CPA Odyssée de La Plaine. Pour les couples, un des 2 partenaires doit nous représenter.

Le solo accordé doit se faire dans la discipline où le patineur a obtenu ses résultats (ex : dans le cas où un couple en danse obtient un solo, ceci ne permet pas à un des 2 partenaires de s'exécuter en simple).

Un patineur se voyant admissible à plusieurs solos se verra octroyer le solo le plus difficile à obtenir (portant le plus petit numéro dans l'ordre ci-bas). Un seul solo lui sera accordé.

Les solos suivants sont attribués par les entraîneurs et le comité : le solo Assistant de programme, patineur Patinage Plus, patineur Junior de compétition Star ainsi que le Solo pour meilleure attitude sportive.

Il est à noter que tout patineur ayant un compte en souffrance au 28 janvier 2023 se verra exclu du processus d'attribution des solos.

Voici la liste des solos qui seront attribués au spectacle ainsi que leurs critères respectifs :

1. **Solo d'adieu**

   Critères : Patineur actif, ayant représenté le CPA de La Plaine durant au minimum 5 ans. Le patineur doit avoir obtenu au minimum le niveau de style libre sénior argent complété.

   Un seul solo d'adieu par patineur à vie.

   Une demande écrite du patineur doit être remise au comité au plus tard au 31 décembre de l'année de référence. Ce solo sera d'une durée maximale de 2 minutes 45 secondes.

2. **Patineur de compétition élite**

   Critère : Avoir représenté le CPA de La Plaine à la finale des Sections, à la finale des Jeux de la Participation ou à la finale des Jeux du Québec. Ce solo sera d'une durée maximale de 2 minutes 45 secondes.

3. **Patineur de compétitions provinciales**

   Critère : Avoir représenté le CPA de La Plaine aux Championnats d'été et/ou aux Sous-Sections. Ce solo sera d'une durée maximale de 2 minutes 45 secondes (s'adresse aux catégories juvénile en montant).

4. **Patineur de compétition STAR**

   Critère : Avoir représenté le CPA de La Plaine à la Finale Régionale Star Michel Proulx. Ce solo sera d'une durée maximale de 2 minutes 30 secondes (s'adresse aux catégories Star 5 à or et pré-juvénile moins de 11 ans, sans-limite moins de 10 ans et sans-limite moins de 9 ans).

5. **Patineur de compétition Star de section**

   Critère : Avoir passé au moins 1 test complet dans l'une des disciplines (Style libre, Habileté, Danse). Ne doit pas avoir concouru/e dans une catégorie de niveau compétitif. Ce solo sera d'une durée maximale de 2 minutes 30 secondes

6. **Patineur junior de compétition STAR 2 à 4 (solo pigé)**

   Critère : Avoir représenté le CPA de La Plaine à deux compétitions invitations dans les catégories Star 2 à 4 **uniquement pour la revue sur glace 2022**. Ce solo intégré sera d'une durée maximale de 1 minute 30 secondes.

7. **Patineur de tests centralisés**

   Critère : Nous compilons tous les résultats des tests centralisés selon la grille de calcul de Patinage Canada. Ce solo intégré sera d'une durée maximale de 2 minutes 30 secondes.

8. **Patineur de tests intermédiaires**

   Critère : Nous compilons tous les résultats des tests maisons devant juge selon la grille de calcul de Patinage Canada. Ce solo intégré sera d'une durée maximale de 2 minutes 30 secondes.

9. **Patineur du Patinage Plus**

   Ce patineur sera déterminé par tous les entraîneurs responsables du Patinage Plus. Ce solo intégré sera d'une durée maximale d'une minute.

10. **Assistant de programme**

    L'assistant de programme sera nommé par les entraîneurs responsables du Patinage Plus ainsi que par le comité. Il doit démontrer une grande disponibilité, de l'intérêt à partager son savoir et de la patience. Ce solo intégré sera d'une durée maximale de 2 minutes 30 secondes.

11. **Solo de l'attitude sportive**

    Ce solo intégré sera d'une durée maximum de 2 minutes 30 secondes et sera attribué par le comité parmi les noms qui nous seront remis par les entraîneurs.

    Critères :

    - Respecte les patineurs, entraîneurs et bénévoles
    - Respecte les règlements
    - Partage la glace
    - Respecte les décisions des officiels
    - Reconnaît la supériorité de l'adversaire dans la défaite
    - Démontre une attitude positive, même dans les moments difficiles
    - Encourage l'esprit d'équipe et la camaraderie
    - Doit avoir participé à au moins 2 compétitions durant l'année et ce en représentant le CPA Odyssée de La Plaine.

Le comité d'administration du CPA Odyssée de La Plaine se réserve le droit de faire des modifications selon les besoins du spectacle.